

«La loi s'inscrit dans une régression des droits démocratiques»

GENÈVE – La bataille fait rage autour de la nouvelle Loi sur la police (LPol). Le SSP appelle à la rejeter. Les explications de Marco Spagnoli, président du SSP – Région Genève.

Pourquoi les syndicats prennent-ils position sur une Loi régissant la police à Genève?

Marco Spagnoli – Pour plusieurs raisons, car cette loi affecte les relations de travail et le partenariat social de différentes manières. Directement, car elle institue une commission du personnel dont la fonction est de contourner les syndicats légitimes et reconnus. Le partenariat social s'en trouverait vidé de sa substance au profit d'une instance plus ou moins cooptée. Cela est contraire à la politique que les syndicats défendent partout ailleurs dans le secteur public. Dans les faits, il s'agit pour le magistrat en charge du Département de la sécurité d'affaiblir par tous les moyens les syndicats de police, qui disposent d'un prestige et d'une tradition combative qui lui posent problème. Deuxièmement, cette loi ne règle pas le problème du statut des assistants de sécurité publique (ASP), dont les revendications n'ont toujours pas été entendues malgré leur mobilisation dans des conditions difficiles. Cette catégorie de personnel, qui n'est pas reconnue en tant que personnel policier, est représentée par le SSP. Derrière cette ambiguïté repose bien évidemment la volonté d'établir – ou de maintenir – une hiérarchie entre différentes catégories du personnel, qui correspond à une hiérarchisation des tâches de sécurité, avec des tâches principales et des tâches «auxiliaires». Troisièmement, toute cette démarche sert l'objectif stratégique de consolider un corps de police dont le statut, la mission et les règles de fonctionnement se distingueraient clairement des autres activités publiques, en renforçant la frontière entre missions régaliennes (police, justice) et fonctions de prestations (éducation, santé, social, etc.). L'éclatement des services publics est bien entendu la perspective, ou du moins la menace, que cette loi porte en elle. La privatisation de certaines tâches de sécurité est clairement visée. Il y a bien entendu des compensations aux visées tactiques (gagner une majorité politique), comme l'augmentation des effectifs (actuellement plafonnés)



Au mois de décembre 2014, les syndicats de la police ont participé activement aux mobilisations en défense du service public.

ERIC ROSET

«L'ÉCLATEMENT DES SERVICES PUBLICS EN PERSPECTIVE»

ou des promotions au mérite, mais cela ne doit pas nous détourner de l'essentiel: la nouvelle loi veut mettre le personnel de police à l'abri de l'influence que peuvent exercer les syndicats et les éloigner des autres catégories de personnel de l'Etat.

Ses opposants à gauche dénoncent une loi liberticide. Pourquoi?

La loi s'inscrit dans la régression des droits démocratiques que nous subissons à Genève depuis quelques

années, avec notamment la remise en cause partielle du droit de manifester, qui est soumis à toutes sortes de restrictions plus ou moins avouables. Il s'agit de voir, sur ce plan également, quelle conception de la sécurité publique on veut mettre en œuvre, et dans quelle mesure on s'éloigne d'une «police républicaine» (pas au sens des CRS!) ou «citoyenne», au service de la société et non asservie à une élite de pouvoir. Mais cette réflexion dépasse le cadre strictement syndical. De notre côté nous pensons que la défense intransigeante des droits du personnel, des droits syndicaux et la cohérence statutaire de toutes les catégories du personnel de l'Etat est la meilleure garantie pour empêcher toute dérive

autoritaire et pour endiguer toute régression démocratique.

Autre point de débat: la liberté syndicale est-elle remise en cause?

Les syndicats de police ont constitué, au cours des dernières années à Genève, une force de résistance extrêmement efficace aux tentatives de remise en cause des conditions de travail spécifiques au personnel de police mais aussi communes à l'ensemble des services publics. Ils ont été le plus souvent à nos côtés dans quantité de batailles décisives, en apportant souvent une touche singulière dans les modes d'action, qui ont suscité parfois la polémique. Cette loi vise clairement à les brider. La tolérance zéro est déjà appliquée avec

rigueur sous le régime actuel (interdiction de l'utilisation de l'uniforme dans le cadre de manifestations, interdiction de la grève du zèle, service minimum imposé, etc.). Mais la nouvelle loi vise à restreindre encore davantage la marge de manœuvre du personnel (grève de l'uniforme, par exemple). Avec un service minimum imposé dont la norme est supérieure à la dotation ordinaire, l'interdiction de toute autre forme d'action revient de fait à priver le personnel de tout moyen d'action syndicale véritable. C'est en parfaite cohérence avec l'institution d'une commission du personnel ad hoc dont la vocation se limiterait forcément à la consultation, en lieu et place de la négociation et du rapport de forces qui en est le garant.

Une bataille oppose depuis plusieurs mois les Assistants de Sécurité Publique (ASP) au conseiller d'Etat Pierre Maudet. Quels en sont les enjeux?

L'enjeu premier consiste à introduire une différenciation dans les tâches et les catégories du personnel affecté à la sécurité, dont certaines (comme les ASP) seraient clairement de niveau inférieur. Ce personnel demande avant tout de la reconnaissance. A l'inverse, il s'agit d'assurer ou de renforcer certains privilèges réservés au personnel policier de premier niveau, avec le prestige qui doit l'accompagner. Ces différenciations fraient le chemin à une extension de la sous-traitance, avec des visées d'économies massives qui permettront de financer le renforcement des effectifs de «l'élite», dont le déplaçonnement serait acquis. Ce sont bien entendu des hypothèses. Mais la nouvelle loi ouvre les portes à de telles perspectives. Connaissant les intentions politiques et les intérêts économiques défendus par leurs promoteurs, le pire est à craindre.

PROPOS RECUEILLIS PAR
SERVICES PUBLICS

Repousser l'âge de la retraite pour combattre la «pénurie de main-d'œuvre»?

SUISSE – Avenir Suisse et le Conseil fédéral affirment vouloir «favoriser le travail des seniors» pour lutter contre la «pénurie» de main-d'œuvre. Mais c'est l'âge de la retraite qu'ils ont dans le collimateur.

Les discours se recoupent. Le *think tank* patronal Avenir Suisse vient de publier une étude qui prône «une prolongation du travail en Suisse – la même pour les hommes et les femmes» dans le but de «lutter contre la pénurie de main-d'œuvre»¹. De son côté, le Conseil fédéral annonce qu'il veut favoriser le travail des seniors pour «combattre la pénurie de main-d'œuvre qualifiée» qui menacerait en raison de l'initiative UDC «Contre l'immigration de masse». Selon *Le Matin Dimanche*, le Conseil fédéral envisage avant tout des «mesures techniques concernant l'AVS ou le deuxième pilier pour encourager les seniors à rester actifs plus longtemps. Ainsi qu'une flexibilisation de l'âge de la retraite»². Elles recouperaient ainsi les grands axes du projet «Prévoyance vieillesse 2020» présenté au Parlement par le Conseil fédéral, qui prévoit notamment l'élévation de l'âge de la retraite des femmes et la flexibilisation du départ à la retraite.

Les seniors, laissés pour compte

Centrées sur l'âge du départ à la retraite, ces mesures laissent de côté

une réalité: comme le souligne l'Organisation de coopération et développement économique (OCDE)³, en Suisse «les chômeurs âgés peinent particulièrement à retrouver un emploi». Selon l'OCDE, 59% des chômeurs de plus de 55 ans étaient au chômage de longue durée (plus d'un an) en 2012. Une moyenne en forte augmentation, supérieure à celle des pays de l'OCDE (47%).

Or, selon les chiffres de l'Office fédéral de la statistique (OFS)⁴, le nombre de chômeurs de longue durée a progressé entre fin 2013 et fin 2014, passant de 68 000 à 84 000 – 42,8% du total des chômeurs. La durée médiane du chômage a aussi augmenté, passant de 229 à 274 jours. Les difficultés rencontrées par les chômeurs âgés sont donc loin d'être terminées. D'autant plus que le Conseil fédéral – tout comme Avenir Suisse – refuse de renforcer leur protection sur le marché du travail.

Quelle pénurie?

Il faut ajouter à ce tableau que, dans de nombreux secteurs économiques, la pénurie semble se situer plutôt au niveau de l'offre d'emplois que de la main-d'œuvre.

Au 4^e trimestre 2014, la Suisse comptait 197 000 personnes (4,1% de la population active) au chômage selon la définition qu'en donne le Bureau International du Travail (BIT).

Au même moment, 313 000 personnes (6,5% de la population active)

se trouvaient en situation de sous-emploi, c'est-à-dire qu'elles travaillaient à temps partiel mais souhaitaient travailler davantage.

Si on additionne ces deux chiffres, on arrive à un total de 510 000 salariés en manque d'emploi (10,6% de la

population). A noter que les femmes sont surreprésentées dans cette catégorie de la population: elles sont plus touchées par le chômage (4,4% contre 3,8% pour les hommes), le sous-emploi (228 000 femmes contre 85 000 hommes) ainsi que par le danger de voir leur droit aux indemnités de l'assurance-chômage remis en cause⁵.

Dans un tel contexte un report de l'âge de la retraite, loin de «favoriser l'emploi des seniors», serait pour ces derniers – et avant tout pour les femmes, les premières visées – un vrai cadeau empoisonné!

GUY ZURKINDEN
RÉDACTEUR



Au boulot?

INTERFOTO

¹ Jérôme Cosandey: *Le travail des seniors*. Avenir Suisse, janvier 2015.

² *Le Matin Dimanche*, 15 février 2015.

³ OCDE: *Viellissement et politiques de l'emploi*. Suisse 2014.

⁴ OFS: *Enquête suisse sur la population active au 4^e trimestre 2014: l'offre de travail*. Neuchâtel, 12 février 2015.

⁵ *Lire Services Publics*, n° 18, 28 novembre 2014.